



**Le piège de Huda**  
Thriller politique  
sur trahison et  
loyauté  
(P.31)



**Iran**  
La révolution  
« Femme, vie,  
liberté » se poursuit  
(P.28/29)



**Attentat contre  
les Kurdes**  
L'État français doit  
protection au  
peuple kurde  
(P.7)

# NON À LA SPIRALE DE LA MORT



TRAITÉ DES NATIONS UNIES SUR LE TIAN<sup>1</sup>

# Arrêtons de financer les armes nucléaires

Le 22 janvier ont été célébrés les deux ans de l'entrée en vigueur du TIAN, traité inscrit désormais dans le droit international. Jean-Marie Collin, Directeur de la branche française de ICAN<sup>2</sup> -ICAN France-, explique en quoi les banques françaises et institutions financières doivent mettre un terme à leur finance radioactive.

## EN SAVOIR PLUS

• Brochure « Arrêtons de financer les armes nucléaires », disponible pour les comités locaux - contact : [coordination@icanfrance.org](mailto:coordination@icanfrance.org)

Le Traité des Nations Unies sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), qui est entré en vigueur le 22 janvier 2021, vient renforcer la lutte contre la prolifération nucléaire, assister les victimes des armes nucléaires et engager le processus de désarmement dans le seul objectif de renforcer la sécurité internationale des générations actuelles et futures.

La guerre illégale menée par la Russie contre l'Ukraine a rappelé, à une majorité de l'opinion publique, que la menace nucléaire plane toujours au-dessus de nos têtes. Toute détonation affecterait l'ensemble des États de la planète. La détention de ces armes montre également qu'elles permettent à son possesseur de réaliser des actes criminels ; à l'image des actions du régime de Poutine contre les populations civiles ukrainiennes.

C'est pour mettre un terme à cette insécurité collective que des États se sont regroupés à travers l'initiative humanitaire (entre 2010 et 2017) et ont décidé d'adopter un traité juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Le TIAN est une réalité dont nous pouvons être fiers ; c'est le résultat de nombreuses luttes de militants tout au long de ces décennies. Avec 92 États signataires et 68 États parties (au 10 janvier 2023) ce traité interdit globalement les armes nucléaires (article 1) et notamment la possession, l'emploi, la menace d'utilisation (soit la dissuasion), mais également le financement (article 1.e) de ces arsenaux. En effet, il aurait été illogique d'interdire la production de ces systèmes d'armes, sans interdire le financement qui contribue à sa réalisation.

### Attitude cynique des banques investissant dans les ADM (Armes de Destruction Massive)

En France, (liste non exhaustive) la BNP-Paribas, le Crédit agricole, la Société générale, le Crédit mutuel, la Banque populaire ou encore la Caisse d'épargne sont impliquées dans le financement de cette « industrie des armes de destruction massive » (ADM). Elles ont investi entre janvier 2020 et juillet 2022 plus de 35 milliards d'euros dans des sociétés qui participent à la modernisation et au renouvellement de la force de dissuasion française (comme



Airbus, EADS, Safran, Thalès, Leonardo, Naval Group), britannique (BAE Systems) ou des États-Unis (Boeing, Northrop Grumman).

Ces banques ont une attitude cynique. Si elles qualifient les armes nucléaires de « controversées » (pour la BNP), de « destruction massive » (pour le CIC) ou « d'arme sensible » (pour le Crédit mutuel) elles ont choisi de rester dans l'illégalité pour faire des profits radioactifs !

### Un non-sens économique

Le greenwashing est au cœur de leur pratique à l'image du Crédit Mutuel qui veut investir 500 millions € par an, issus de ces bénéfices, dans des projets environnementaux, mais qui aura investi plus de 1 761 millions € dans des entreprises qui apportent une contribution substantielle à la production de systèmes d'armes nucléaires. Une institution financière dont l'objectif est de créer un investissement durable ne peut soutenir une industrie qui produit des systèmes d'armes de destruction massive. C'est un non-sens économique. Les banques françaises doivent respecter le TIAN, sans plus attendre. De grandes institutions financières européennes (Deutsche Bank en Allemagne, KBC en Belgique) ont déjà franchi le pas.

Nous appelons toutes les associations membres de notre Campagne et leurs militants à une vaste mobilisation pour « désarmer » ces institutions. Chacun peut interpellier sa banque et reprendre le contrôle de son argent de manière extrêmement simple (courriel, réseaux sociaux,...) comme nous l'expliquons sur le site de ICAN France : [www.icanfrance.org/engagez-votre-banque](http://www.icanfrance.org/engagez-votre-banque)

Les campagnes menées sur le tabac, l'huile de palme et il y a plus longtemps sur l'apartheid en Afrique du Sud ont permis des avancées positives de gouvernance de la part des institutions financières. Notre campagne de désinvestissement peut engager ces banques et la France sur la voie du TIAN ; nous avons ensemble la victoire entre nos mains.

Jean-Marie Collin

<sup>1</sup> Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)

<sup>2</sup> Campagne Internationale contre les Armes Nucléaires